



Juin 2023



STRATEGIE TERRITORIALE 2023-2027

-

BREIZH BOCAGE 3

ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur–B.P 34 - 35240 RETIERS
☎ 02 99 43 64 87 📠 02 99 43 63 77

accueil@rafcom.bzh

WWW.CC-ROCHEAUXFEES.FR

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Table des matières

1

• Le périmètre d'intervention	3
• Le bocage de Roche aux Fées Communauté	4
• Le Bilan du programme de plantation	4
• La protection du bocage existant.....	7
• Une filière de valorisation du bois bien en place	9
• ACCOMPAGNER à la gestion durable du bocage.....	10
➤ Auprès de exploitants agricoles.....	10
➤ Auprès des collectivités	11
• FORMER les gestionnaires du bocage de demain	12
• Les zones à enjeux prioritaire.....	13
• Les pratiques de reboisement et le suivi	14
• Les acteurs du bocage mobilisés.....	16

LE PERIMETRE D'INTERVENTION

Les 16 communes du territoire de Roche aux Fées Communauté sont concernées par le programme de plantation Breizh bocage.

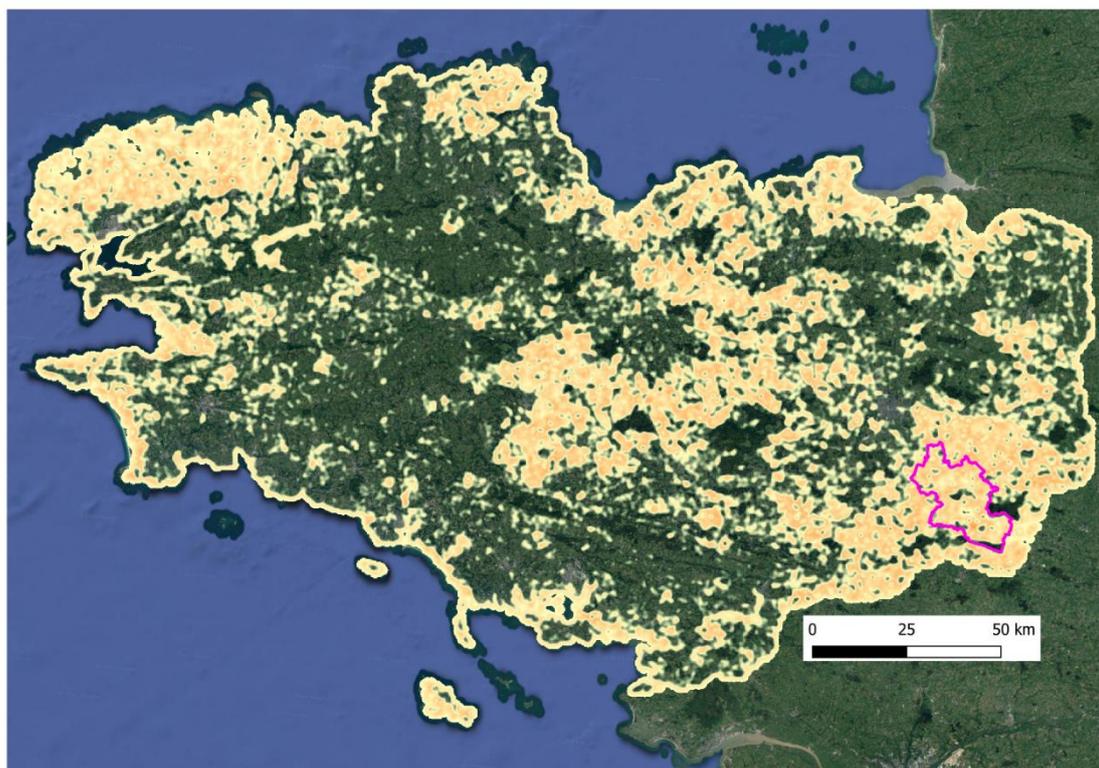
L'aire d'intervention est découpée géographiquement en trois bassins versant : le bassin versant de la Seiche et du Semnon représentant la majeure partie du territoire, et le bassin versant de l'Oudon.

La structure de référence en terme de gestion de l'eau sur les bassins versants de la Seiche et du Semnon est Eaux & Vilaine (unité de gestion Est). Roche aux Fées Communauté a transférée à cette structure la compétence GEMA, cependant, la gestion du bocage a été conservée en interne pour plus de cohérence entre la politique écologique et énergétique du territoire.



LE BOCAGE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Roche aux Fées Communauté est un territoire au bocage lâche, peu fonctionnel et avec plusieurs secteurs situés sur des zones géologiques peu propices à un bon développement des arbres (peu de profondeur de sol).



Le territoire de Roche aux Fées Communauté est donc un territoire à fort enjeux bocager (cf territoire en rose sur la carte ci-dessus) issue de la synthèse régionale « enjeux bocage 1-25km).

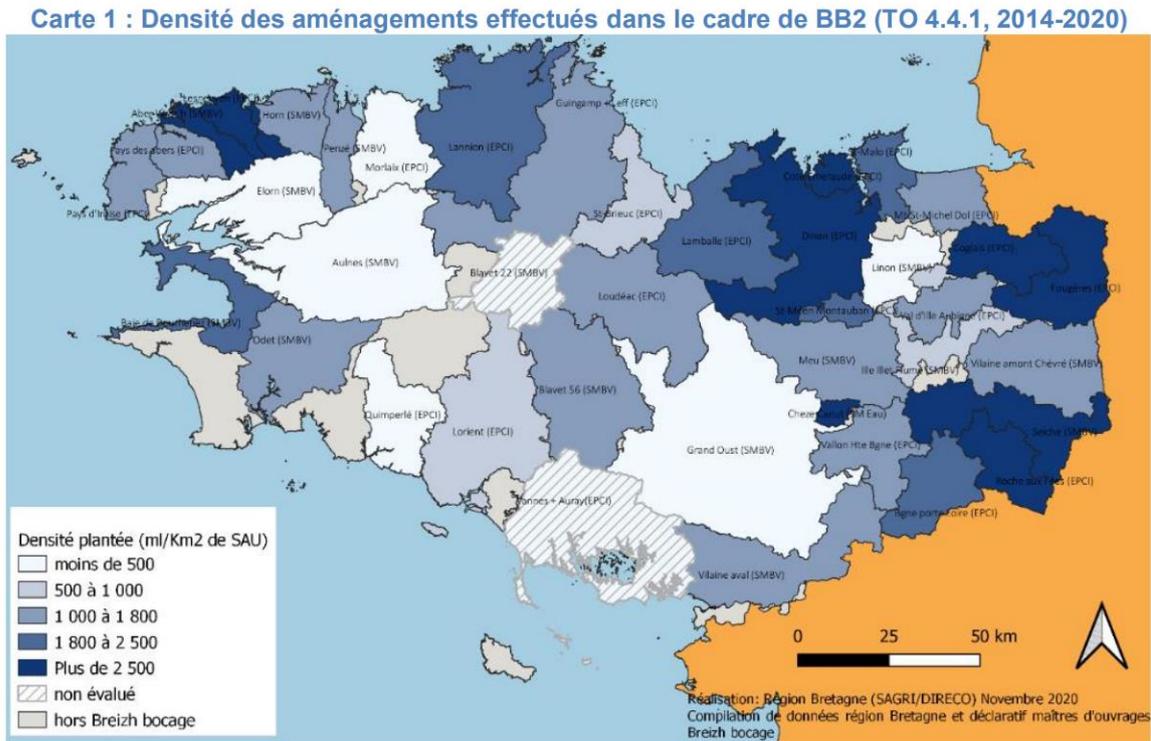
En plus d'une faible densité, le bocage du territoire est soumis à des pratiques dégradantes comme le débroussaillage entre les arbres créant à terme des alignements d'arbres et supprimant la haie et sa pérennité.

LE BILAN DU PROGRAMME DE PLANTATION

Malgré une faible densité bocagère, le programme de replantation a permis de planter plus de 230km de haies depuis 2008. Ces plantations commencent aujourd'hui à marquer le paysage.

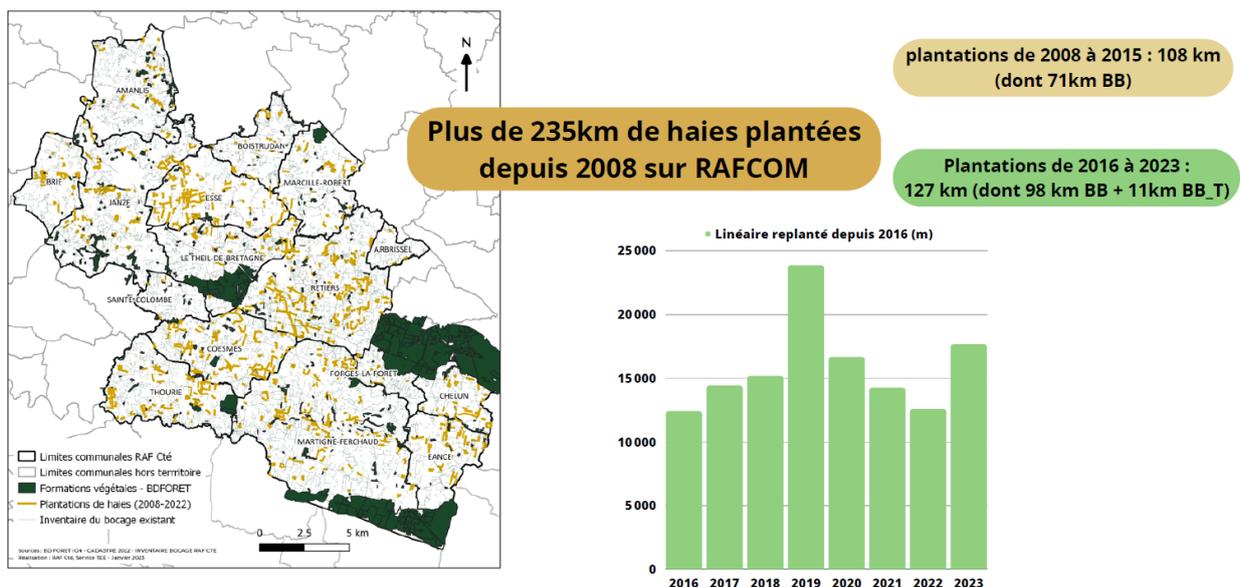
Le programme de plantations de haies est connu et reconnu sur le territoire. Il y a désormais une forte demande de projets de plantation de haies bocagères sans communication spécifique.

La carte ci-dessous illustre la forte densité de haies par hectare de SAU, plantées avec le soutien du programme Breizh bocage 2 sur Roche aux Fées Communauté par rapport au reste de la Bretagne.



Source : élaboration Région Bretagne (données au 23/10/2020)

Chaque année c'est entre 10 et 15km de haies qui sont plantées à Roche aux Fées Communauté. Les fluctuations sont dues à des changements de techniciens bocage ou à des années avec plus de travail de négociation sur des secteurs à enjeux (plantations suite à des diagnostics parcelles à risque...). Les projets sont différents chaque hiver et nécessitent plus ou moins de temps d'animation.



Le bassin de la Vilaine et particulièrement les sous bassins versants de la Seiche et du Semnon sont des bassins versants souffrant de problèmes récurrents de qualité de l'eau. L'ensemble des masses d'eau est touché par des déclassements sur de nombreux paramètres, en particulier le phosphore.

Par ailleurs, les deux grands étangs du territoire, Marcillé-Robert et Martigné-Ferchaud sont depuis de nombreuses années touchés par un phénomène d'eutrophisation qui génèrent un envasement important et des proliférations de cyanobactéries. Cette situation est préjudiciable aux activités se déroulant sur les plans d'eau (activités nautiques et pêches).

La mise en place d'une politique de renouvellement et de conservation du bocage, en complément d'actions curatives et préventives auprès des collectivités locales, du monde agricole et des particuliers peut permettre de recréer un maillage bocager qui répond aux enjeux environnementaux, agricole, économique et sociaux du bocage.

Roche aux Fées Communauté est situé sur un territoire à fort enjeu EAU. Depuis le début du programme Breizh bocage, ces enjeux sont donc pris en compte dans les projets de replantation.

Le programme de plantation

Le bilan des plantations BREIZH BOCAGE 2016-2023

L'enjeu érosion de mieux en mieux pris en compte

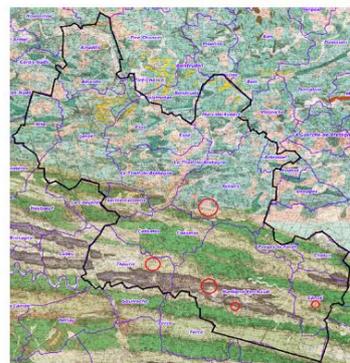


i 36% de talus sur la période 2008-2015

+ Près de 45% de plantations sont perpendiculaires à la pente (et 20% en position intermédiaire dont une partie anti-érosives)

Des essences qui semblent résister à la sécheresse

Les chênes semblent avoir des difficultés de reprise



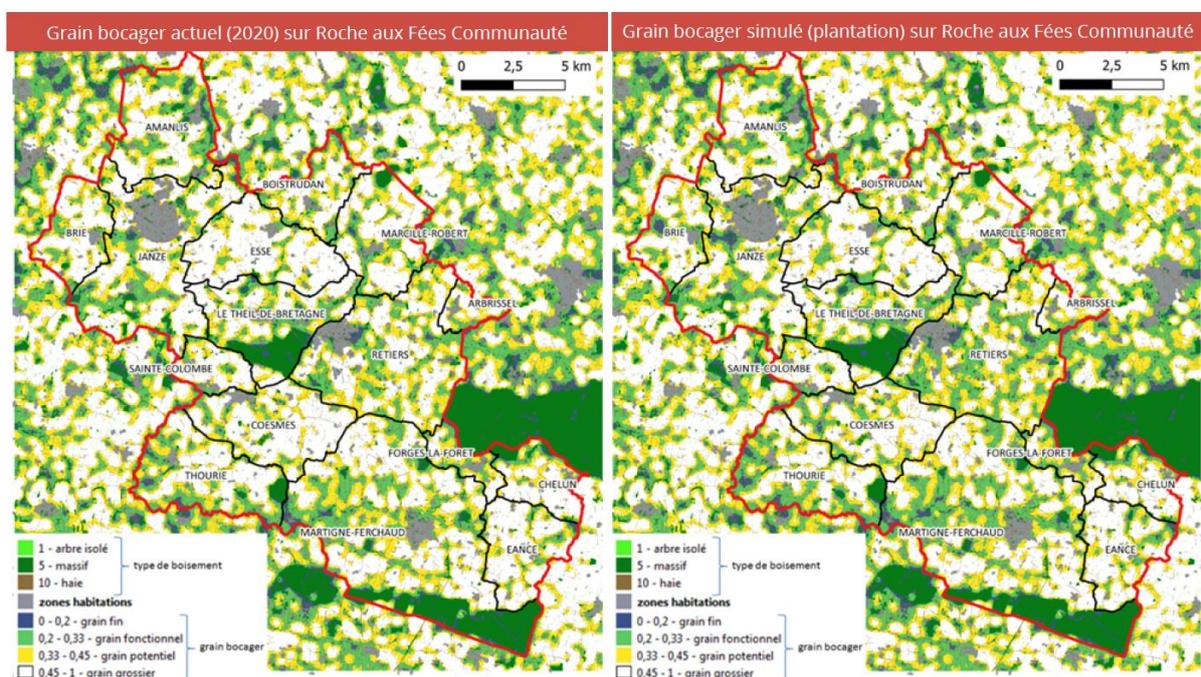
stage de Julie SIMON avril 2023 sur les plantations 2021/2022 : plus de 80% de reprise Mauvaise reprise localisée au sud du territoire

Ainsi, durant la programmation BREIZH BOCAGE 2, près de la moitié des plantations sont effectuées sur des talus et positionnées de manière perpendiculaire à la pente.

Mais au vue de la faible densité bocagère, l'enjeux « reconnexion du maillage » pour retrouver une réelle fonctionnalité au bocage ne peut pas être négligé.

Concernant la fonctionnalité du bocage lié entre autres à la densité et à la connexion du maillage bocager, la comparaison du grain bocager actuel (qui ne prend pas encore en compte les plantations) et du grain bocager simulé (avec les plantations) permet de voir une réelle amélioration du grain bocager à l'échelle de Roche aux Fées Communauté.

Ainsi, on remarque notamment une réelle amélioration du grain bocager sur la commune de Retiers. Les plantations réalisées permettront d'ici quelques années de redonner une fonctionnalité au bocage.



LA PROTECTION DU BOCAGE EXISTANT

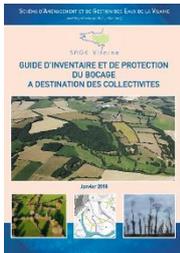
Roche aux Fées Communauté n'a pas de PLUi. Ainsi, chaque commune dispose de son propre règlement d'urbanisme. Certaines communes ont un PLU, un POS ou une carte communale, d'autres sont au RNU.

Même isolé sans document d'urbanisme commun, Roche aux Fées communauté est une Personne Publique Associée et à ce titre est consultée sur les documents d'urbanismes révisés des communes.

En matière de bocage, une intervention de la technicienne bocage est réalisée auprès de la commission urbanisme ou au sein du conseil

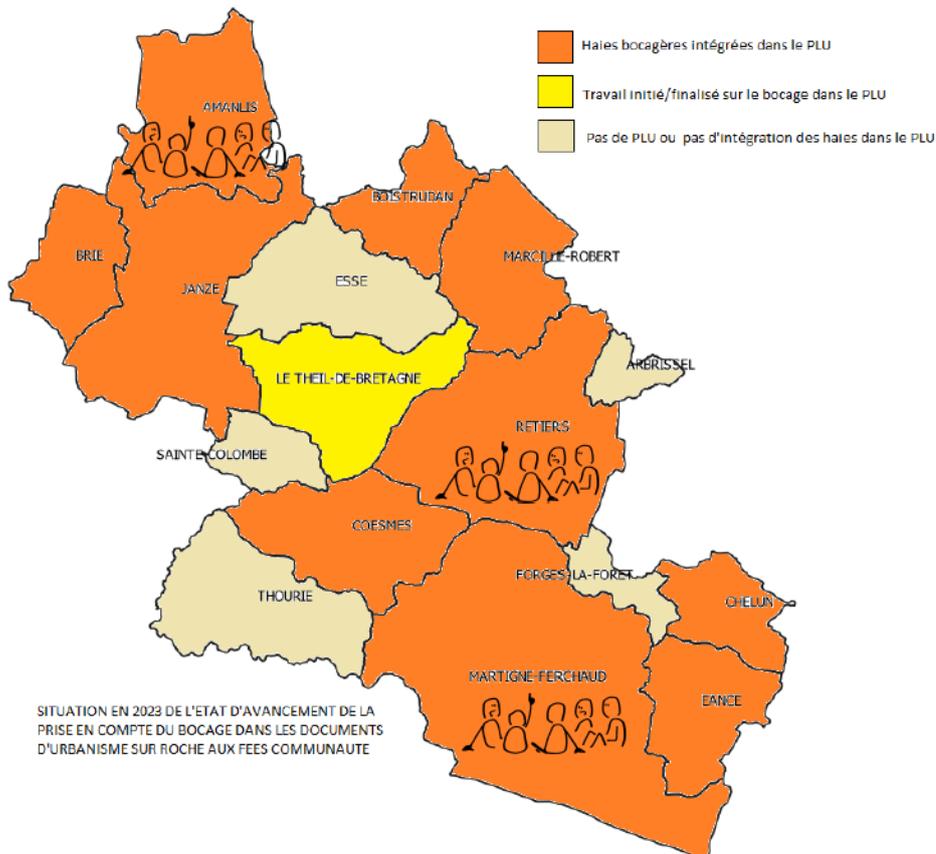
municipal. Les communes sont informées de leur obligation de répertorier le bocage et de prendre des mesures de préservation.

Un appui technique et méthodologique est également donné aux communes pour l'inventaire de leur bocage, le choix du type de préservation et la gestion de l'après préservation via la mise en place de commissions paysage.



L'accompagnement proposé suit la méthodologie décrite dans « Le Guide d'inventaire et de protection du bocage à destination des collectivités » SAGE Vilaine, janvier 2018

Sur le territoire de Roche aux Fées Communauté, plusieurs communes ont intégré tout ou partie de leur bocage dans leur document d'urbanisme. Les communes ayant révisé leur PLU récemment Martigné-Ferchaud, Retiers et Amanlis, ont créées dans la foulée une commission paysage permettant de traiter les demandes de déplacement de haies bocagères.



Les dossiers traités dans le cadre du respect des documents d'urbanismes sont compatibles avec le respect de la BCAE8. Les démarches sont menées en parallèles mais ne sont pas contradictoires.

UNE FILIERE DE VALORISATION DU BOIS BIEN EN PLACE

Depuis 2007, la Communauté de communes développe une politique énergétique qui s'est traduite par plusieurs actions dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. Un travail est engagé depuis 2009 pour développer une filière bois énergie sur le territoire. En 2011, la Communauté de communes a piloté une étude d'évaluation du potentiel bois-énergie à l'échelle du Pays de Vitré et en 2013, elle a concrétisé la réalisation d'un réseau de chaleur sur la commune de Janzé. En 2020 et 2021, trois nouveaux réseaux de chaleur alimentés en bois déchiqueté sont entrés service sur les communes de Retiers, Coësmes et Martigné-Ferchaud.

Filière de valorisation du bois



Une filière bois-énergie bien en place, à consolider par une sécurisation de l'approvisionnement

Autres filière de valorisation à la marge et individuelles

Les réseaux de chaleur apportent un débouché structurant pour la filière bois bocage énergie locale. Il était estimé au moment du nouveau projet de chaufferie, un approvisionnement en bois de bocage d'environ 1000T de bois de bocage pour les quatre réseaux de chaleur. Pour l'année 2022, l'approvisionnement en bois de bocage est monté à 1700T. La flambée des énergies fossiles et la disponibilité du bois de bocage ont permis d'augmenter les quantités de ce produit.



La filière continue de se structurer localement avec la mise en place d'une plateforme bois sur le site de la CUMA Les Landes fourragères en 2022.

Cette CUMA, partenaire historique, renouvelle également son broyeur afin de mieux répondre aux exigences de qualité de plaquette bois.

L'inauguration de la plateforme bois énergie de Martigné-Ferchaud s'est tenue le 09 juin 2023, des stands, visites de chaufferies bois, interventions auprès des scolaires ont été proposées tout au long de la journée.

Roche aux Fées Communauté soutient et adhère au Collectif Bois Bocage 35 chargé du développement de la filière à l'échelle départementale. Le label « haie » permettra également de conforter cette action en assurant une gestion durable du bocage utilisé sur le territoire. La politique écologique de Roche aux Fées Communauté est étroitement liée à sa politique énergétique.

>> Sécuriser l'approvisionnement en bois des chaufferies du territoire en renforçant le lien avec les acteurs de la filière bois bocage énergie et les agriculteurs

✕ ACCOMPAGNER A LA GESTION DURABLE DU BOCAGE

➤ Auprès de exploitants agricoles

La filière bois énergie est plutôt bien développée sur le territoire. **L'enjeu de demain sera de veiller à assurer un approvisionnement local et durable de la ressource.** Pour cela, il est prévu de faire la promotion du Label Haie et plus globalement des pratiques de gestion durable du bocage auprès des exploitants agricoles du territoire.

La nouvelle MAEC bocage (MAEC BIODIVERSITE « ENTRETIEN DURABLE DES INFRASTRUCTURES AGROECOLOGIQUES ») a suscité un fort intérêt en 2023 auprès des exploitants agricoles. Cette mesure est plus ambitieuse que les précédentes mais aussi plus rémunératrice et plus lisible (une seule mesure).

>> Renforcer l'appropriation du bocage par la promotion du label haie et de la MAEC « bocage »

Des formations sont demandées aux exploitants agricoles s'engageant dans la MAEC « bocage ». Ces formations pourront être proposées par différents organismes présents sur le secteur.

L'accompagnement individuel ou en petit groupe s'avère plus efficace que la formation « grand public ». Ainsi des formations à la gestion durable du bocage pourront être envisagées pour toucher un plus large public par petits groupes et sur des enjeux définis.

Une association d'accompagnement à l'entretien du bocage est en cours de création sur la commune de Martigné-Ferchaud, cette dernière pourra également être un appui dans la diffusion des bonnes pratiques de gestion appliquées au bocage.

Enfin, la mise en place de PSE (Paiement pour Services Environnementaux) peut également est une approche intéressante pour financer la gestion durable du bocage, tout en permettant de valoriser ce travail auprès des collectivités et habitants du territoire. Roche aux Fées communauté soutien le groupe d'agriculteurs « Carabes et Canopée » dans cette démarche et adhère à l'association.

➤ **Auprès des collectivités**

Les collectivités gèrent 15 % du linéaire bocager, il est essentiel qu'elles montrent l'exemple. Dans la programmation précédente, des formations « grand public » ont permis de toucher les agents techniques des communes en charge de la gestion des bords de route. Cependant, ces actions ne sont pas suffisantes et sont trop ponctuelles pour permettre d'appréhender dans son ensemble la problématique de la gestion durable du bocage.

>> Accompagner la formation du personnel communal ayant en gestion les haies de bord de route

L'enjeu principal des communes étant la gestion des linéaires en bordure de route et chemins, les formations proposées doivent permettre de traiter ce sujet en priorité. Une formation de ce type pourrait être couplée à une formation de la gestion des bords de route (entretien herbacé) et des fossés pour réfléchir à l'entretien dans son ensemble.

L'accompagnement de la gestion du bocage de bord de route lié au déploiement de la fibre optique sera également un enjeu majeur des prochaines années.

✂️ **FORMER LES GESTIONNAIRES DU BOCAGE DE DEMAIN**

Les nombreux enjeux liés au bocage sont encore peu connus. Il est indispensable d'avoir beaucoup de pédagogie auprès des habitants du territoire pour valoriser les multiples bénéfices apportés par l'arbre. Il est également nécessaire d'aborder le sujet de la valorisation du bois et d'en prouver ses effets bénéfiques lorsque la filière est construite de manière vertueuse et que le bois est issu d'une gestion durable du bocage.

Sur Roche aux fées Communauté, nous avons à cœur de créer des événements thématiques mobilisant plusieurs services et mobilisant différents publics. Ainsi, en 2022, nous avons organisé un événement sur plusieurs semaines autour de l'arbre. L'ouverture de la saison culturelle de l'année 2022 a également été réalisé dans une exploitation agricole avec un spectacle sur l'arbre. **Ces événements ont connu un vif succès et nous essayerons de reproduire ces rendez-vous dans les années à venir.**



Concernant les interventions auprès des étudiants, la MFR de Janzé forme les futurs agriculteurs, mécaniciens, chauffeurs d'entreprises agricoles. Il s'agit d'un public qu'il est indispensable de former aux enjeux du bocage. Il

est également très intéressant d'aborder la thématique du bocage de manière multifonctionnelle en abordant la notion de bassin versant.

Ainsi, il sera étudié durant l'année 2023 la possibilité d'intervenir au sein de la MFR de Janzé lors d'interventions au cours de l'année et de manière **récurrente**. Une intervention sur le bocage pourrait être complémentaire à une intervention sur les pratiques agricoles ou les milieux aquatiques en lien notamment avec les syndicats de bassins versant.

Le cadre de cette intervention reste à définir. A ce jour seule la MFR de Janzé a formulé cette demande.

Des journées de plantation à la ferme continueront également d'être proposées chaque hiver aux écoles primaires du territoire.

LES ZONES A ENJEUX PRIORITAIRE

Tout le territoire de Roche aux Fées Communauté est à enjeux que ce soit pour la qualité de l'eau ou pour la fonctionnalité du maillage. Ainsi, il a été décidé de ne pas prioriser les travaux de reconstitution du bocage de manière géographique. Des critères d'efficience ou de type de travaux permettront cependant de prioriser les chantiers.

>> Minimum 200m de haies / bénéficiaire
>> plantation chez les agriculteurs uniquement
(sauf projet très ambitieux, reméandrage de cours d'eau chez un particulier)

Priorité aux bénéficiaires ayants les travaux suivants :

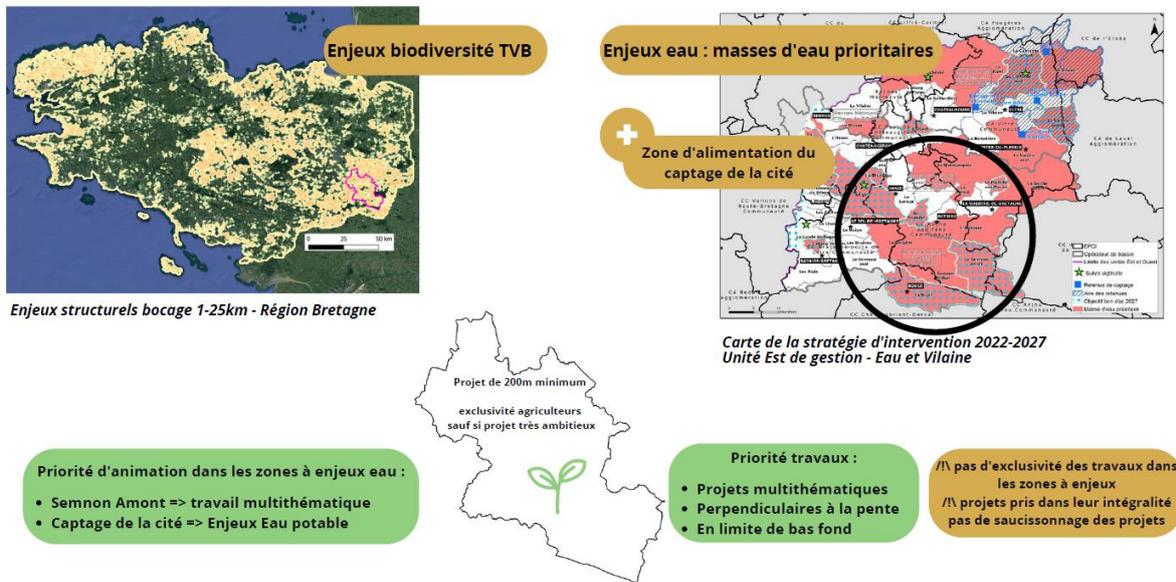
- Haie perpendiculaire à la pente
- Haie en limite de bas fond
- Projet multifonctionnel (travaux sur cours d'eau et actions agricoles conjointes)

Le temps d'animation sera lui priorisé sur les zones à enjeux afin de concentrer les efforts de mobilisation sur ces territoires fragiles.

Les zones à enjeux connues en 2023 sont :

- la masse d'eau du Semnon Amont sur lequel un travail a débuté en étroite collaboration avec les techniciens milieux aquatiques et agricoles de Eaux & Vilaine
- La zone de captage de la Cité (captage à proximité de la forêt du Theil de Bretagne) sur laquelle de récentes analyses montrent une dégradation de la qualité des eaux et des actions seront à mener pour agir efficacement pour maintenir une eau potable de qualité.

Prioriser le temps d'animation dans les zones à enjeux



LES PRATIQUES DE REBOISEMENT ET LE SUIVI

En terme quantitatif, un maximum de 15km de projets bocagers sera accompagné sur le territoire chaque année. Cet objectif permet d'assurer une bonne gestion des travaux et un bon suivi des plantations.

>> Maximum de 15km de plantations /an

Il s'agit également d'un objectif raisonnable au vue de la situation de la filière amont. En effet, les pépinières ont eu quelques difficultés à fournir certaines essences forestières ces dernières années.

Concernant le suivi du taux de reprise, il est effectué chaque année sur la totalité des linéaires de haies ou par échantillonnage. Au moment de l'entretien des haies (juin-juillet), nous avons déjà une bonne indication sur la bonne ou mauvaise reprise de la végétation. Le bénéficiaire est également impliqué dans le suivi de ses plantations et il lui est demandé de nous alerter en cas de dégâts ou très mauvaise reprise sur son linéaire de plantation.

En terme de qualités de plants, une attention particulière sera portée à la provenance et aux normes. Ceci pour assurer la meilleure reprise possible et implanter des arbres ayant de bonnes génétiques.

>> Au minimum 35% des plants forestiers implantes seront MFR ou labélisés végétal local. Les arbres de haut jet implantés sont des plants MFR. Et le marché public relancé en 2023 impose un minimum de 2000 plants végétal local ou équivalent sur 4 ans.

Concernant l'adaptation des essences au réchauffement climatique, certaines essences non introduites jusqu'ici seront expérimentées dans les projets de plantations. Ce travail sera mené en relation avec le CNPF et viendra alimenter les expérimentations réalisées en Bretagne.

D'après la base de données ClimEssence, plusieurs espèces utilisées dans les haies risquent de ne plus du tout être adaptées aux conditions climatiques changeantes de notre secteur géographique. Il est donc urgent de commencer à expérimenter les essences constituant les haies bocagères de demain. Il est notamment prévu d'expérimenter la plantation de Chênes pubescent, de chêne vert et éventuellement de résineux.

Dans une optique de meilleure protection des plantations, les quantités de paillage ont été augmentées ces dernières années. Cette augmentation des quantités de paillage a permis de maintenir l'humidité au pied des plants et cela a été bénéfique pour les plantations malgré les sécheresses estivales.

>> Le paillage utilisé pour les plantations sera biodégradable*
(utilisation de copeaux de bois issus du bocage)
*sauf dérogation en fonction de sites très particuliers

Concernant l'appropriation du bocage par les exploitants et notamment des jeunes plantations, nous impliquons le bénéficiaire depuis de nombreuses années. En effet les travaux de préparation de sol et du terrain ne sont pas pris en charge (hors création de talus). Chaque bénéficiaire à ainsi à sa charge :

>> les travaux préparatoires sont réalisés par le bénéficiaire

- D'enlever les anciennes clôtures,
- Réaliser le piquetage de l'emplacement de la future haie/talus
- D'élaguer les arbres et arbustes avant notre passage en cas de création de talus en alignement,
- De préparer la ligne de plantation ou sur 5m du côté ou la terre sera prise en cas de création de talus : soussoleuse/draineuse pour fissurer en profondeur + herse/rotavator pour affiner la terre en surface

Il est proposé à chaque bénéficiaire de fournir le paillage de ses plantations. En effet, le paillage utilisé étant des copeaux de bois issus du bocage, nous souhaitons proposer du paillage ayant parcouru le moins de kilomètres possible. Pailler les jeunes plantations avec du bois issu d'un entretien durable des anciennes haies est un cercle vertueux que nous essayons de

✘ LES ACTEURS DU BOCAGE MOBILISES

Le programme de plantation de haies bocagères est suivi par le groupe de travail Bocage et Biodiversité interne à Roche aux Fées Communauté.

Lorsque cela est nécessaire et notamment dans le cadre des réflexions sur la stratégie bocage 2023-2027, ce groupe de travail est élargi :

- Membres du groupe de travail Bocage et biodiversité
- Représentants secteur agricole
- Représentants secteur forestier
- Représentants filière Bois bocage énergie
- Représentants Biodiversité - Eau - Tourisme
- Partenaires institutionnels

Il est prévu de maintenir 1 poste de technicien Bocage et Environnement assurant l'animation du programme

Annexe 1 : synthèse agricole 2023 – Chambre d’agriculture de Bretagne

54 exploitations commercialisent en vente directe

Activité de commercialisation en vente directe	Exploitations en 2020	Installations aidées de 2017 à 2021
Pourcentage du total	54	9
	12 %	23 %

Sources : RA 2020 et Chambres d'Agriculture de Bretagne

Potentiel de consommation locale

Consommation par habitant et par an*	Nombre de personnes potentiellement nourries**	
Lait	320 kg d'éq. lait (1)	371 000
Porc	31,5 kg ec (2)	431 000
Légumes	48 kg (3)	24 000

(1) Equivalent lait
 (2) Equivalent carcasse
 (3) Consommation de légumes frais achetés en magasin (soit restauration hors domicile non comprise)
 * Source : FranceAgriMer, données nationales
 ** Estimations : Chambres d'agriculture de Bretagne d'après données 2019 à 2021

8 établissements dans l'industrie agroalimentaire

IAA de 20 salariés ou plus	EPCI	Bretagne
Nombre d'établissements	8	461
Nombre de salariés	1 151	60 445

Source : Insee, FLORES 2020, postes salariés des établissements de plus de 20 salariés

20 496 millions d'euros de chiffres d'affaires dans les IAA en Bretagne

Source : Insee, Esane 2020

Les enjeux agricoles majeurs

- Les élus des Chambres d'agriculture de Bretagne ont pour ambition de :
 - mettre tout en œuvre pour protéger le **FONCIER** : éviter, réduire la consommation d'espace agricole, puis si besoin compenser l'artificialisation, et réaménager le foncier pour pérenniser les exploitations, faciliter leurs transmissions,
 - relever le défi de l'**EMPLOI** : rendre les métiers attractifs et réussir le renouvellement des actifs agricoles, chefs d'exploitation et salariés,
 - préserver la reconquête de la qualité de l'**EAU** observée dans de nombreux territoires et accompagner cette reconquête dans les territoires encore sensibles,
 - accompagner les agriculteurs dans des **TRAJECTOIRES GAGNANTES** économiquement et socialement, dans leurs évolutions de pratiques, dans l'ensemble des filières de productions agricoles régionales,
 - retisser des liens entre les producteurs et les consommateurs dans une perspective de **JUSTE PRIX** payé aux producteurs à travers des projets alimentaires territoriaux (PAT) et un accompagnement des différents circuits de commercialisation,
 - accompagner et valoriser les contributions du secteur agricole dans la transition énergétique et climatique, à travers notamment les **PCAET**,
 - cultiver l'interconnaissance entre acteurs socioéconomiques d'un territoire, comme terrain fertile du **VIVRE ENSEMBLE**.

Contact Territoire
Antenne de VITRÉ
 Tél. : 02 22 93 63 40
 vitre@bretagne.chambagri.fr
Isabelle ROUSSEAU
 Chargée d'animation territoriale
 Tél. : (0)6 75 84 48 34
 isabelle.rousseau@bretagne.chambagri.fr

Avec l'appui financier de :

www.agriculture-collectivites.bzh



L'agriculture de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE



- Superficie : 374 km²
- Population : 26 834 habitants
- Densité moyenne : 72 habitants/km²
- Nombre emplois : 7 828 dont 12 % en agriculture, sylviculture, pêche

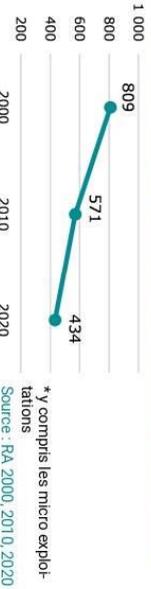
Une partie des sources utilisées dans ce document sont différentes de celles de l'édition 2019. Cette nouvelle version valorise notamment les données du recensement agricole (RA) de 2020. Il n'est donc pas possible de comparer les valeurs de différentes éditions.

Sources : IN, Insee RP 2019 (emploi au lieu de travail) et 2020 (population municipale)



434 exploitations agricoles*

Evolution du nombre d'exploitations agricoles* de 2000 à 2020



Exploitations selon leur dimension économique** en 2020

Dimension économique	Nombre	%
Micro exploitations (PBS < 25 000€)	73	17 %
Petites exploitations (PBS de 25 à 100 000 €)	93	21 %
Moyennes exploitations (PBS de 100 à 250 000 €)	118	27 %
Grandes exploitations (PBS > 250 000 €)	150	35 %
Total	434	100 %

** La dimension économique des exploitations est déterminée à partir de leur PBS ou production brute standard. Cette PBS représente la valeur du potentiel de production des exploitations.

Source : RA 2020



649 chefs d'exploitation agricole

	EPFI	ETP	EPFI	ETP
Chefs d'exploitation	649	566	36 424	31 377
dont femmes	178	nd	9 693	nd
Salariés permanents	215	183	12 648	10 944
Saisonniers et salariés occasionnels	285	53	39 275	4 750

ETP : équivalent temps plein
nd : non disponible

Source : RA 2020



39 Installations aidées entre 2017 et 2021

Installations aidées (personnes ayant bénéficié de la DJA*)	EPFI	Bretagne
En 2021	6	507
Sur 5 ans, entre 2017 et 2021	39	2 366

* DJA : dotation jeune agriculteur

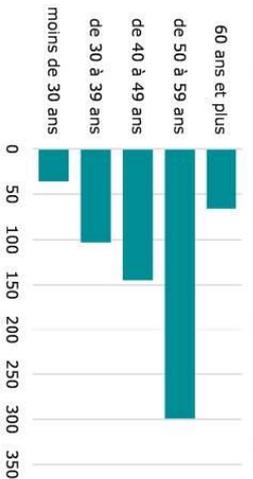
Source : Chambres d'agriculture de Bretagne

La part des installations aidées est de l'ordre de 70 % en Bretagne.



66 chefs d'exploitation de plus de 60 ans

Nombre de chefs d'exploitation par tranche d'âge



Source : RA 2020

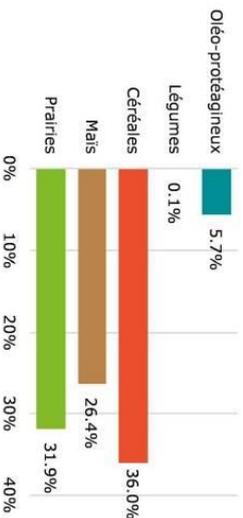
64 exploitations de la communauté de communes comptent au moins un chef de plus de 60 ans. Pour 16 d'entre elles, le départ de l'agriculteur n'est pas envisagé dans l'immédiat ; pour 17, la reprise est prévue ; pour 20, rien n'est encore déterminé pour les 3 prochaines années.



SAU / Surface totale : 76 %

SAU (Surface agricole utile) : 28 248 ha

Utilisation des surfaces agricoles



Source : RPg 2021

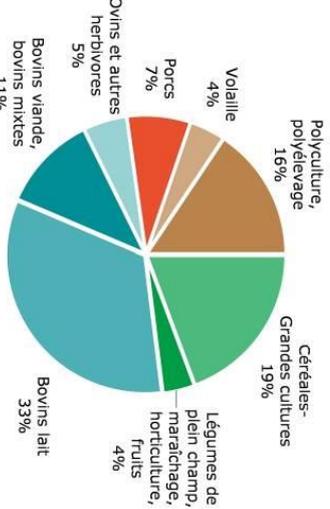
Surface de serres-verre : 8 ha

Source : BDTOPO IGN © 2021



33 % d'exploitations laitières

Exploitations selon la production principale



Source : RA 2020

Nombre d'élevages	EPFI	Bretagne
Ayant des bovins	265	14 105
dont ayant des vaches laitières	193	9 898
Ayant des porcs	62	4 168
Ayant des volailles	77	3 522

Source : RA 2020

123 millions d'euros de chiffre d'affaires*

* Estimation : Chambres d'agriculture de Bretagne, d'après Agreste — Comptes de l'agriculture provisoires 2020 et RA 2020



9 % d'exploitations en agriculture biologique

- ◆ 39 exploitations bios en 2021
- ◆ 2 004 hectares en bio en 2021, soit 7 % de la SAU totale
- ◆ 7 installations aidées (aide DJA) en bio entre 2017 et 2021

Sources : Agence bio, données au 31/12/2021 (y compris les exploitations en conversion), Chambres d'agriculture de Bretagne